

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 82

Le Journal municipal de la commune
juin 2016

**Mobilisation
contre le
gaspillage
alimentaire aux
Quatre Vaulx !**
Retrouvez notre
dossier en p 11



www.villedesaintcastleguildo.fr

16^e édition FÊTE DE L'HUÎTRE
au port du Guildo le samedi
25 juin dès 18h → p21

► **APÉRO CONCERT :** Tennis de
St Cast - Club House - dimanche
19 juin 2016 à partir de 18h30
+ d'infos en p 20

► **KERMESSE école publique**
Les Terres Neuv@s :
le dimanche 19 juin à partir de
10h30 - Stade de Foot Les Mielles
+ d'infos en p 21



ÉDITO

Discours prononcé lors de la cérémonie du 8 mai 2016

Aujourd'hui en ce jour du 71^e anniversaire de la fin de la dernière guerre mondiale, je veux mettre en exergue le rôle tenu par les femmes dans ce conflit.

La place des femmes dans la résistance n'a été reconnue que trop tardivement dans l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale. Un manque de reconnaissance injustifié au regard de leur réelle implication. Aux côtés des hommes, ou quelquefois les précédant, elles montrent leur courage, prennent des risques fous en résistant de multiples manières. Elles dirigent des réseaux, hébergent des clandestins, préparent des engins explosifs, organisent des évasions ou encore collectent, transmettent des informations et des faux papiers.

1 800 femmes s'engagent dans les Forces Françaises Libres, action qui verra naître le corps des volontaires françaises, la première unité féminine de l'armée française, instituée par le Général de Gaulle en 1940. Leur engagement a été peu valorisé à la Libération, ce que traduisent les chiffres: on ne compte que 6 femmes parmi les 1 059 Compagnons de la Libération; de même, seulement 10 % des Médaillés de la Résistance sont des femmes.

C'est durant cette période sombre que les mentalités changent, et c'est dans la Résistance que les femmes gagnent le droit de voter et d'être élues. Il était impossible de leur dénier encore le droit de vote. Le 23 mars 1944, l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix « pour » et 16 voix « contre ». Un mois après, le 21 avril, le Général de Gaulle ratifie une ordonnance qui prévoit le vote des femmes et leur éligibilité: les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Les Françaises obtiennent enfin le droit de vote et celui d'être élues. Elles voteront pour la première fois en 1945 et entreront au Sénat en 1946.

Aujourd'hui, je veux évoquer trois femmes liées à notre commune et héroïnes de la résistance au nazisme. En 1940, **Léonie Corre**, est révoquée de son poste d'institutrice. Elle refuse de prêter serment au maréchal Pétain et d'afficher sa photo dans sa classe. En tant que secrétaire de mairie de Notre Dame du Guildo elle s'engage dans le réseau Champagne, sous les ordres de M. Edmond Houdet.

Maître Guehenneuc, notaire au Port à la Duc, **M^{me} Rault** d'Erquy et **Léonie Corre** vont établir des faux papiers dont bénéficieront des centaines de jeunes gens leur évitant de partir pour le STO (service de travail obligatoire en Allemagne). Elle effectue également des liaisons dangereuses et particulièrement avec le maquis de la Hunaudaye contribuant ainsi à sauver des maquisards.

Dénoncée à la gestapo, elle est arrêtée le 3 avril 1944. Emprisonnée à St Brieuc, elle est torturée mais ne donnera aucun renseignement à l'ennemi nazi.

Transférée dans la prison Jacques Cartier à Rennes, elle est emmenée dans des wagons à bestiaux vers l'Allemagne, la veille de la libération de la ville par les alliés. Léonie Corre va mourir d'épuisement au camp de Ravensbruck le 19 janvier 1945.

Annick Schwing et son mari Jean Jacques s'engagent tous deux dans le réseau F2 le 1^{er} avril 1943. Ce réseau, mis en place dès 1940 a pour activité essentielle le renseignement à destination des services secrets britanniques. Annick Schwing est arrêtée avec son mari le 6 mai 1944. Incarcérée, interrogée et torturée à St Briec par la gestapo, elle est conduite à la prison Jacques Cartier de Rennes. Elle est déportée vers l'Allemagne le 3 août 1944 dans le même wagon que Léonie Corre avec qui elle s'est liée dans les geôles des prisons de St Briec et Rennes. Au cours de ce funeste voyage « nuit et brouillard », un cheminot français offre à Annick Schwing de s'évader mais elle refuse, ne voulant pas quitter sa compagne malade et très faible. Annick Schwing, très éprouvée, est libérée par les troupes alliées du camp de Ravensbruck et rejoint la France où elle retrouve son mari et ses enfants sur nos rivages communaux. M. et M^{me} Schwing reposent dans le cimetière de St Cast.

Cecily Lefort naît à Londres le 30 avril 1900. En 1925, elle épouse le docteur Alex Lefort, un français passionné de voile et qui possède une villa à St Cast. Après leur mariage ils s'installent dans leur villa située 27 avenue de Pen Guen. En 1940, à l'approche des allemands Cecily et son mari rejoignent l'Angleterre. Elle s'engage dans la Royal Air Force. Très vite, elle intègre les services secrets anglais. C'est au cours d'une de ses formations, qu'elle fait la connaissance de Deman, agent secret également. Ce dernier recherche des sites possibles côtiers favorables à l'évacuation des personnes vers l'Angleterre. Arrivé à St Cast, Deman se met en contact avec Aristide Sicot qui met à disposition sa villa, « les feux Follets », pour servir de lieu d'hébergement. **Le réseau Var est né.**

En juin 1943, Cecily est désignée pour intégrer le réseau JOCKEY dans le sud est de la France. Le 15 septembre 1943, 3 mois après son arrivée en France, elle est arrêtée par les allemands et subit des interrogatoires très brutaux avant d'être envoyée à la prison de Fresnes où elle est à nouveau interrogée. Internée dans le camp de Ravensbruck le 3 février 1944, elle tombe malade et devient très faible. Elle sera gazée le 15 février 1945.

Les femmes se sont battues. Elles furent les premières victimes des conflits, et le sont d'ailleurs encore aujourd'hui. Elles étaient des guerrières, des militantes, des soldates de la liberté. Elles étaient des résistantes. Si elles ne pouvaient pas voter à l'époque de cet engagement, elles n'ont attendu aucune permission pour dire NON. Elles ont refusé l'inacceptable. Elles ont décidé d'être citoyennes dans la guerre.

L'esprit de la Résistance doit vivre. « Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent » disait Lucie Aubrac. Contester, remettre en cause, militer: ce sont les bases d'une société démocratique, progressiste et libre. Mais ces bases sont fragiles. Soyons toujours vigilants face à la montée des conservatismes et de l'obscurantisme qui peuvent aller à l'encontre de droits si durement acquis par et pour les femmes.

Nous devons veiller à ce que chaque génération trouve toujours la force et les mots pour faire vivre et poursuivre les combats humanistes de la Résistance.

Olivier COJEAN – Adjoint aux associations



Cérémonie du 8 mai 2016 au Guildo

> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 4
> Les échos du Conseil Municipal	p 5
> Préserver notre Environnement	p 9
> Dossier "Lutte contre le gaspillage alimentaire"	p 11
> État Civil	p 14
> Permis de construire	p 14
> La recette Cap'Age	p 14
> Les infos pratiques	p 15
> Les échos des écoles	p 16
> Grand Quizz 2016	p 17
> Activités sportives	p 18
> Vie des associations	p 20
> St-Cast Le Guildo crée l'évènement	p 21
> Cinéma EDEN	p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9h-12h

Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél. : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELLOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

Services de la Mairie
Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr

LES INFOS de la Mairie

▼ COMMÉMORATION

Cérémonie du 8 mai 2016

La célébration de la signature de l'armistice du 8 mai 1945 était précédée par la cérémonie officielle de remise du drapeau à la section communale de l'Union Nationale des Combattants.

En effet, la commune a répondu favorablement à la demande de remplacement du précédent drapeau. M^{me} le Maire a rendu hommage à l'ensemble des membres des associations patriotiques de la commune: « Vous êtes ainsi les gardiens du premier symbole de la Nation et de la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité". Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics et s'il est largement déployé à l'occasion des manifestations commémoratives nationales; c'est grâce à vous. C'est cet engagement civique, l'engagement personnel et bénévole de chacun de vous au service, qui d'une association, qui d'une communauté de mémoire, et tous, au service d'un idéal national que je souhaite honorer aujourd'hui. »

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence de la fanfare de l'école de musique de la communauté de communes, présence très appréciée par l'assistance.



▼ RÉFORME TERRITORIALE

Fusion Communautés de Communes

Des informations relatives à la loi NOTRé du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République obligatoire au 1^{er} jan-

vier 2017 et sur les études en cours en ce qui concerne notre Communauté de Communes du Pays de Matignon ont déjà fait l'objet de plusieurs publications.

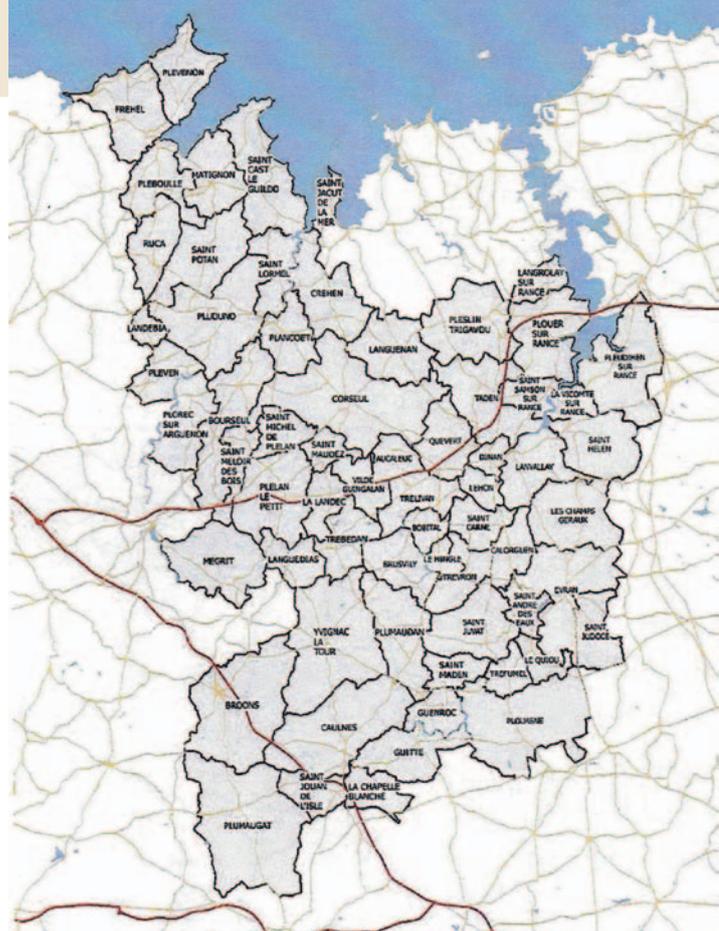
Où en sommes-nous ?

Le conseil communautaire du Pays de Matignon et les conseils municipaux de 7 des 9 communes: Fréhel, Plévenon, Plébouille, Ruca, St. Pôtan, Matignon, St-Cast le Guildo ont majoritairement émis le choix d'aller vers une communauté d'agglomération autour de Dinan. Les conseils municipaux des communes de St. Denoual et Hénanbihen ont majoritairement pris la décision de rejoindre le projet est-costarmoricain autour de Lamballe.

Le territoire de la future Communauté d'Agglomération autour de Dinan

Ce nouveau territoire comprendra 94 300 habitants des 65 communes inscrites dans le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de Dinan communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension aux 7 communes du pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du pays de Duguesclin. (voir carte)

Cette future structure est actuellement en construction. Un Comité de Pilotage composé d'élus locaux, dont M^{me} le Maire de St-Cast le Guildo y travaille depuis plusieurs semaines. Élus et agents communautaires ont également travaillé dans différents ateliers relatifs aux divers services et compétences. Ils ont été regroupés, le 23 avril, lors « d'une journée fondatrice » de travail portant sur les contours des compétences obligatoires et optionnelles de la future communauté. À ce stade, la création n'est pas encore finalisée. Il y a encore du travail en perspective et des décisions à prendre d'ici



décembre 2016 puisque la communauté d'agglomération sera, de part la loi, effective au 1^{er} janvier 2017.

Christian Lancelot – Vice-président de l'encore actuelle Communauté de communes du Pays de Matignon

▼ ENVIRONNEMENT

Station d'épuration du Guildo



Les travaux débuteront courant juin pour une durée d'un an environ.

Gestion des pics d'ordures ménagères

La population communale a pu constater des « débordements » de poubelles durant le week-end de l'Ascension. Des mesures ont été prises pour éviter les mêmes nuisances au cours du week-end de la Pentecôte par



les services de la communauté de communes.

Des ramassages supplémentaires ont été mis en place.

L'ensemble des badges activés n'a pas encore été retiré par les résidents secondaires. Deux colonnes enterrées sont accessibles aux propriétaires de campings. Rappel aux usagers: les cartons et cagettes ne sont pas destinés à être déposés dans les colonnes! Le tri sélectif est à privilégier.

Le nouveau système de collecte des

ordures ménagères adopté en 2010 par la communauté de communes sous la précédente présidence, doit encore s'améliorer, la mairie et les services communautaires travaillent en ce sens.

▼ SIGNALÉTIQUE

Panneaux de signalisation

Depuis quelques semaines, les panneaux neufs et homologués sont installés par la société SIGNAUX GIROD sur tout le territoire.

Pour information, les affichages sauvages de publicité doivent disparaître du paysage, conformément au courrier émanant de la Préfecture applicable depuis le 13 juillet 2015.

De ce fait, les services techniques procèdent actuellement à l'enlèvement des

panneaux commerciaux. (cf.: dossier de réglementation sur le site www.villedesaintcastleguildo.fr - rubrique: LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE/vie économique) ou sur www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nuisances



Les ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 21 avril 2016

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr

🕒 FONCTIONNEMENT

■ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents: M^{me} EGRIX, M. MENARD, M^{me} BLANCHET, M. LORRE, M^{me} LECLERC, M. COJEAN, M^{me} BODIN, M^{me} BREBANT, M^{me} DERUELLE, M^{me} DOSIN, M. HERVE, M^{me} LEBLANC, M. MONTFORT, M^{me} QUENOVAULT, M. VILT.

Absents excusés représentés: M^{me} ALLORY, M. BOUCHONNEAU, M^{me} DESCOMES, M. JARRY, M. LANCELOT, M. VALOT représentés respectivement par M^{me} EGRIX, M. LORRE, M^{me} DOSIN, M. COJEAN, M^{me} LECLERC, M^{me} BLANCHET.

Absents excusés non représentés: M^{me} MICHEL, M. PRODHOMME

Secrétaire de Séance: M^{me} BREBANT Frédérique

))) Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23 • Présents: 15 + 6 pouvoirs • Votants: 21

M. VILT a pris la parole dès le début du conseil, faisant part à l'assemblée que certains élus de la minorité ne siègeraient pas à cette séance, à savoir: Mesdames QUENOVAULT et MICHEL, (M^{me} MICHEL étant absente), M. HERVE et lui-même.

Après plusieurs minutes de suspension, la séance du Conseil Municipal a repris et M^{me} EGRIX a fait le point sur le quorum.

Présents: M^{me} EGRIX, M. MENARD, M^{me} BLANCHET, M. LORRE, M^{me} LECLERC, M. COJEAN, M^{me} BODIN, M^{me} BREBANT, M^{me} DERUELLE, M^{me} DOSIN, M^{me} LEBLANC, M. MONTFORT.

Absents excusés représentés: M^{me} ALLORY, M. BOUCHONNEAU, M^{me} DESCOMES, M. JARRY, M. LANCELOT, M. VALOT représentés respectivement par M^{me} EGRIX, M. LORRE, M^{me} DOSIN, M. COJEAN, M^{me} LECLERC, M^{me} BLANCHET.

Absents excusés non représentés: M. HERVE, M^{me} MICHEL, M. PRODHOMME, M^{me} QUENOVAULT, M. VILT,

Secrétaire de Séance: M^{me} BREBANT Frédérique

))) Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23 • Présents: 12 + 6 pouvoirs • Votants: 18

Considérant la présence de seulement 12 Conseillers Municipaux, M^{me} EGRIX informe que le quorum ne sera pas atteint pour les affaires 1 - 6 et 7 relatives aux subventions, plusieurs Elus ne pouvant participer ni au débat ni au vote de ces affaires en raison de leur appartenance au conseil d'administration de certaines associations.

En conséquence les affaires 1 - 6 et 7 sont enlevées de l'ordre du jour et seront reportées à une séance ultérieure.

■ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseil Municipaux du 28 janvier, 18 février et 4 mars 2016.

))) En l'absence d'observations, ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

■ CONTRATS D'ASSOCIATION AVEC LES ECOLES PRIVEES DE LA COMMUNE - ANNEE 2016

))) LE CONSEIL MUNICIPAL EMET un avis favorable à la somme de 716 €/élève pour l'année 2016 et DEMANDE de solliciter, en cas d'accueil d'un enfant

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 21 avril 2016 (suite)

hors commune à l'école publique, une participation de 716 €.

- Ecole Privée de St-Cast 716 € x 32 élèves = 22 912 €
- Ecole Privée du Guildo 716 € x 62 élèves = 44 392 €

■ AUTORISATION DE SIGNATURE DE 2 CONVENTIONS AVEC LA S.N.S.M POUR LA SAISON 2016 ET CREATIONS DE POSTES

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

- une convention confiant la surveillance de la plage et du plan d'eau à la S.N.S.M pour la saison estivale 2016
- une convention fixant le montant de la subvention allouée à la S.N.S.M pour l'aide à la formation de sauveteurs (7 €/jour de service/sauveteur) soit 1 841 €.

Poste de Secours Grande Plage:

- 3 Sauveteurs du 7 juill. au 28 août 2016
- 1 Sauveteur du 11 juillet au 16 août 2016
- Plan d'eau (port): 3 Sauveteurs du 7 juillet au 28 août 2016

■ PARTICIPATION DE LA PISCINE AU DISPOSITIF « PASS TIME »

M^{me} EGRIX informe l'assemblée que la société PassTime édite un guide et une carte vendus 59,90 € et 29,90 € à ses adhérents qui donnent droit à des prix réduits (restaurants, hôtels, parcs d'attraction et établissements culturels en France).

Le guide est valable pour 6 personnes. Une lettre d'information est diffusée chaque mois aux adhérents.

L'insertion de la Piscine Municipale de Saint-Cast le Guildo dans les documents de PASS TIME est gratuite.

La contrepartie consiste à accorder un tarif réduit aux titulaires de la carte PASS TIME et du guide.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UMPS 22 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU BATIMENT SIS 2 BOULEVARD DE L'ARGUENON

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser M^{me} le Maire à signer une convention pour la mise à disposition d'une partie du bâtiment sis 2 boulevard de l'Arguenon

référéncé section 159 B 1252.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EHPAD POUR L'UTILISATION D'UN GROUPE ELECTROGENE

M^{me} BLANCHET informe l'Assemblée qu'il convient de conclure une convention avec l'EHPAD de Saint-Cast le Guildo ayant pour objet d'encadrer les modalités de fonctionnement et d'utilisation du groupe électrogène pour l'EHPAD et la cuisine centrale.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🔍 PERSONNEL

■ ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après avis favorable du Comité Technique en date du 26 février 2016

Ce règlement intègre:

- les règles relatives à l'organisation du travail et des droits de l'agent, de discipline intérieure, les procédures et les sanctions disciplinaires
- les mesures relatives aux congés et autorisations d'absences
- les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2016

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE les données ci-dessous

PLAN DE FORMATION 2015-2016

RECAPITULATIF FORMATIONS

ANNEE 2015 INSCRIT AU BUDGET 2015

• COMMUNE: 8 000 €

• CUISINE = 1 500 €

• BUDGET COMMUNE:

Prévu = 6 702,85 €.

Réalisé = 5 549,00 €

• BUDGET CUISINE:

Prévu = 1 428,55 €.

Réalisé = 1 428,55 €

• TOTAL FACTURE EN 2015:

Prévu = 8 131,40 €.

Réalisé = 6 977,55 €

PREVISION FORMATIONS - ANNEE 2016

INSCRIT AU BUDGET 2016 -

• COMMUNE: 5 734 €

• CUISINE = 2 592 €

🔍 URBANISME

■ VENTE DE LOTS DE LA RESIDENCE DE « BEL AIR » A M. LEMOINE ET M. ET M^{me} GORVAN

M. LEMOINE et M. et M^{me} GORVAN se portent acquéreurs de lots d'une superficie de 400 m² au prix de 65 € le m², soit 26 000 €.

Il demande au Conseil Municipal s'il est favorable à cette cession au profit de M. LEMOINE et M. et M^{me} GORVAN.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ AUTORISATION ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION 159C N° 178

M. et M^{me} LEVAVASSEUR ont mis en vente leur terrain cadastré 159C 178 (4 045 m²) situé rue de la Croix Chauvel. Vu l'avis de France Domaine, en date du 05/04/2016 M. MENARD propose l'acquisition de ce terrain suivant la proposition des vendeurs pour constituer une réserve foncière.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🔍 PRESTATIONS DE SERVICES

■ AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT 1 AU MARCHÉ AVEC L'ATELIER DECOUVERTE — « PROCEDURE DE MUTATION PLU - TRANSFERT

Une étude pour l'élaboration des procédures de mutation du Plan Local d'Urbanisme a été attribuée au cabinet Atelier Découverte/Desnos de Saint Malo, pour un montant de 18 050,00 € HT. La répartition des honoraires restants dus se répartit comme suit:

Titulaire marché Atelier Découverte:

Montant total HT = 10 625,00 €

Montant restant dû HT = 6 343,75 €

Titulaire marché Cabinet Desnos:

Montant total HT = 7 425,00 €

Montant restant dû HT = 3 937,50 €

Il demande au Conseil Municipal:

- l'autorisation de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Matignon pour la poursuite des procédures de mutation du Plan Local d'Urbanisme;
- l'autorisation de signer l'avenant 1 au

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du jeudi 21 avril 2016 (suite)

marché, pour le transfert de l'étude à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 TRAVAUX

■ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – TRAVAUX DE MAINTENANCE – RUE DUGUAY TROUIN ET TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN BOUCLE EP – RUE DE LA RABINE

Chiffrage pour les travaux de remplacement d'un foyer rue Duguay Trouin. 580 € HT Chiffrage pour les travaux de mise en souterrain d'une boucle d'éclairage public rue de la Rabine. 500 € HT

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – STATION D'ÉPURATION GUILDO – RESEAU TELEPHONIQUE

M. René LORRE informe que le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé au chiffrage pour les travaux de raccordement téléphonique de la station d'épuration du Guildo. Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 200,00 €.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

M. LORRE informe l'Assemblée que les travaux de la station d'épuration devraient démarrer dans approximativement 1 mois.

■ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – STATION D'ÉPURATION GUILDO TARIF JAUNE

M. René LORRE informe que le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé au chiffrage pour les travaux de desserte Tarif Jaune de la station d'épuration du Guildo. Sur les bases de son règlement financier, le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de 2 927,00 €.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – PLACE DU MARCHÉ DES MIELLES – BORNES PRISES DE COURANT

M. LORRE informe que le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé au chiffrage pour la fourniture et la pose de bornes prises de courant sur la place du marché

des Mielles.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 5 500,00 € HT. (participation de la Commune: 3 300,00 €)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

🕒 DIVERS

■ ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

M. LORRE demande d'autoriser M^{me} le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional en vue de l'acquisition d'un matériel de désherbage, solution alternative « zéro phyto ».

Le coût de l'acquisition a été estimé à 10 146,00 € HT.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. LORRE rappelle:

- la délibération du 14 novembre 2012 autorisant le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public d'Alimentation en Eau Potable à la société VEOLIA - Compagnie des Eaux et de l'Ozone.
- Il rappelle également la délibération du 6 juin 2014 l'autorisant à signer l'avenant 1.

Il présente à l'assemblée un projet d'avenant 2 au contrat de Délégation de Service Public d'Eau Potable qui a pour objet:

- Obligations nouvelles du Déléataire liées au Guichet unique:
 - > Enregistrement des réseaux auprès du Guichet Unique;
 - > Réalisation des réponses aux Déclarations de Travaux et aux Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux;
 - > Obligations du Déléataire au titre des travaux qu'il effectue.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser M^{me} le Maire à signer cet avenant.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. LORRE rappelle au Conseil Municipal:

- la délibération du 14 novembre 2012 autorisant le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement à la société VEOLIA – COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE.

- la délibération du 6 juin 2014 l'autorisant à signer l'avenant 1.

Il présente à l'assemblée un projet d'avenant 2 au contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement qui a pour objet:

- Obligations nouvelles du Déléataire liées au Guichet Unique
 - Enregistrement des réseaux auprès du Guichet Unique;
 - Réalisation des réponses aux Déclarations de Travaux et aux Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux;
 - Obligations du Déléataire au titre des travaux qu'il effectue.

- Prise en compte de la réglementation sur l'amiante
- Prise en compte de la réglementation sur la déclaration des flux d'azote
- Prestations et travaux complémentaires à la charge du Déléataire suite à l'accord de programmation de l'agence de l'eau - Ces prestations et travaux ont pour finalité de lutter contre les eaux parasites qui perturbent le bon fonctionnement du service.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser M^{me} le Maire à signer cet avenant.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du jeudi 28 avril 2016

Pour information, l'intégralité de ce conseil est affiché en Mairie et consultable sur le site de la mairie : www.villedesaintcastleguildo.fr



► SUBVENTIONS

■ REPARTITION DU CREDIT DES AIDES FINANCIERES ET/OU MATERIELLES AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Mme EGRIX et M. COJEAN présentent à l'Assemblée la proposition de répartition du crédit des aides financières et/ou matérielles aux diverses associations au titre de l'année 2016.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LES CREDITS SUIVANTS :

FONCTIONNEMENT

- ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES
 - > Union Nationale des Combattants - ST-CAST : 260 €
 - > Anciens d'Algérie du Guildo F.N.A.C.A.) : 260 €
 - > Médaillés Militaires du Canton de Matignon : 65 €
 - > Officiers Mariniers - Section de Matignon : 260 €
- ACTIVITES SOCIALES
 - > Association des Pensionnés de la Marine Marchande : 36 €

- > S.N.S.M. : 2.500 €
- > Unité de Premiers secours 22 (sur présentation de justificatifs) : 300 €
- > Amicale des Employés communaux : 4.000 €
- > Association « Quatre-Vaulx les Mouettes » : 300 €

• ACTIVITES PROMOTIONNELLES

- > Office de Tourisme
 - Fonctionnement : 156.250 €
 - Communication : 35.500 €
- (versés sur présentation de justificatifs)

• ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

- > Culture et Bibliothèque
 - Pour Tous : 900 €
- > Atelier d'Arts Plastiques : 200 €
- > Association « Le Son des Landes » : 500 €
- > Association Bouliste Castine : 100 €
- > Société de Chasse de Saint-Cast : 100 €
- > Société de Chasse du Guildo : 100 €
- > Association « SALICORNES » : 6 000 €
- > Cinéma Eden - Société GLOZEL : 3 297 €
- > Comité des Fêtes : 3.500 €
- > La Mouette du Guildo : 250 €
- > Les Petits Points Castins : 00 €

• ACTIVITES SPORTIVES

- > Centre Nautique (Cf Convention du 16/04/2015) Aide à l'emploi associatif : 9.000 €
- > Etoile Sportive de Saint-Cast
 - Le Guildo : 10.000 €
- > Club de Natation : 13.260 € pour le salaire de l'animatrice (2015/2016) (sur justificatifs)
- > Saint-Cast Plongée (sur justificatifs - M. JARRY s'est abstenu) : 1.500 €
- > Cyclo-Randonneur de la Presqu'île Castine : 150 €
- > Ass. Sportive du Golf Club de Pen Guen : 2.500 €
- > Ass. Sportive du Collège « Paul Sébillot » : 46 € / élève domicilié Commune (sur liste enfants inscrits)
- > Amicale Sportive de St-Cast le Guildo : 150 €
- > Tennis Club de St-Cast le Guildo : .. 874 € (sur liste des enfants de la commune inscrits)
- > Skol Gouren Bro - Matignon : 460 € (sur liste des enfants de la commune inscrits)

• ACTIVITES LIEES AUX ECOLES

- > Amicale Laïque « ECHOS D'ECOLE » 720 € Fonctionnement
- > A.P.E.L. Ecole Privée « Sacré Cœur » St-Cast : 256 € Fonctionnement + Transports et activités diverses : 58 € x 32 enfants = .1 856 € (sur justificatifs)
- > A.P.E.L. Ecole Privée « Notre Dame » Guildo : 496 € Fonctionnement + Transports et activités diverses : 58 € x 62 enfants = 3 596 € (sur justificatifs)
- > Collège Paul Sébillot de MATIGNON : (versement aux familles pour classes de neige, de découverte, d'échanges) 46 € / élève du Collège domicilié à Saint-Cast le Guildo.

• ACTIVITES LIEES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (46€/apprenti domicilié commune)

- > Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor
 - 11 apprentis domiciliés : 506 €
- > Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile et Vilaine 1 apprenti.
- > Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment - La Roche/Yon 1 apprenti.
- > Centre de Formation d'Apprentis - Plérin 1 apprenti.
- > IFAC/CCI - BREST : 1 apprenti.

ANIMATIONS (sur justificatifs)

- > Office de Tourisme : 64.440 €
- > Centre Nautique Grand Prix de St-Cast : 3.000 €

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du 28 avril 2016 (suite)

- > Armor Volley Ball (Estivales de Volley 2016) :15.000 €
- > OGEC - Ecole Privée de St-Cast (Feu de la St-Jean) : 1.800 €
- > OGEC - Ecole Privée du Guildo (Fête de l'Huître) :1.650 €
- > Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude
 - Bal du 14 Juillet : 2.500 €
 - Bal du 15 Août : 1.000 €
- > Anciens d'Algérie du Guildo - FNACA (Courses cyclistes) 2.000 €
- > Société Hippique (Concours National officiel de sauts d'obstacles) 3.750 €
- > Tennis Club (Tournoi estival de tennis) : 2.600 €
- > Comité des Fêtes Animations Festival BD, Festival Jazz, Radio-Crochet : 19 500 €
- > Concert Eglise de St-Cast en 2015 (Facture Electricité chauffage) : 150 €
- > Le Son des Landes (Fest Noz Bal Folk) : 700 €
- > La Mouette du Guildo (Puces Marines) : 400 €
- > Association de Dynamisation

- du Quartier des Mielles
 - Fête de la Musique : 1 000 €
 - Soirées estivales : 1 000 €
- > Association Sportive du Golf St-Cast (Journée HandiGolf) : 500 €
- > Association « Transat Ensemble » (Transat Québec/St-Malo) : 10 000 €

■ OCTROI D'UNE PARTICIPATION AUX ECOLES DE SAINT-CAST LE GUILDO ET AU FOYER COOPERATIF DU CAPM DES QUATRE-VAULX POUR LES SEANCES DE DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN DISPENSEES PAR LE CENTRE NAUTIQUE

(M. COJEAN, Mandataire O.C.C.E des 4 Vaulx et Mme QUENOVAULT, Trésorière de l'OGEC de l'école privée de St-Cast ne participent ni au débat, ni au vote)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL EMET un avis FAVORABLE au financement de maxi-

num 6 séances de « Découverte et Connaissance du Milieu Marin » dispensées par le Centre Nautique. 12 €/ séance/élève du Cycle 3 (CE2, CM1,CM2 à l'article 6188 du BP 2016).

■ CINEMA EDEN

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE GLOZEL EXPLOITANT LE CINEMA EDEN

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

■ COMITE DES FETES

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES FETES AU TITRE DE L'ANNEE 2016. (Mme LEBLANC, Présidente du Comité des Fêtes, ne participe ni au débat, ni au vote)

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

Préserver notre ENVIRONNEMENT

Pratiquons le désherbage citoyen !

Il est de la responsabilité de chacun d'entretenir l'espace trottoir attaché à son habitation et d'y pratiquer un désherbage intelligent c'est-à-dire raisonné et sans utilisation de désherbants ni produits chimiques.



De nombreux conseils de pratique sont disponibles sur des sites tels encyclo-ecolo.com, comme l'arrachage manuel bien sûr mais aussi par exemple l'utilisation simple et économique d'eau bouillante, salée ou eau de cuisson chargée en amidon particulièrement qui ont fait leurs preuves à moindre coût et sans conséquences nuisibles pour l'environnement.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Des pièges à papillons seront installés par les services techniques sur les terrains communaux sensibles à la présence de chenilles processionnaires.

La communauté de communes met en vente ces pièges à phéromones au prix de 24€ l'unité.



Les abeilles face aux frelons asiatiques

Chantal et Jean-Louis Fouillet se définissent comme apiculteurs amateurs. Il y a 6 ans, après le départ en retraite de Jean-Louis, ils se sont lancés dans l'élevage d'abeilles.

Ancien compagnon du devoir ébéniste, M. Fouillet fabrique, bien sûr, ses ruches tout seul. Chantal et Jean-Louis possèdent actuellement cinq ruches en activité en ce début de printemps. Soit, 5 x 35 000 abeilles environ ! Et donc cinq reines.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les reines vivent de trois à quatre années (l'ouvrière ne vit que quelques semaines en été et quelques mois l'hiver). La reine peut pondre 2000 œufs par jour en été. La production de miel est très variable selon les années et les ruches. La météo et les attaques de prédateurs sont des variables essentielles au rendement en miel d'une ruche.

FAIRE FACE AUX NOMBREUX PROBLÈMES

L'élevage d'abeilles nécessite une vigilance régulière pour pouvoir intervenir en cas de problèmes. Et ceux-ci peuvent être nombreux ! À commencer par les pesticides, soupçonnés d'être la cause du dépérisse-

ment des colonies d'abeilles domestiques. Cela pose un véritable problème écologique. Si les abeilles domestiques sont surtout connues par les produits de la ruche, miel, pollen, cire, etc., le rôle d'auxiliaire de l'agriculture de ces insectes est mis en avant beaucoup plus rarement. A cela s'ajoute, d'autres maladies et attaques microbiennes (la loque, le varroa...).

UN NOUVEAU PRÉDATEUR

L'abeille n'avait vraiment pas besoin de voir l'apparition d'un nouveau et redoutable prédateur : le frelon asiatique ! Le frelon *Vespa velutina* est une espèce invasive. En un peu plus de 10 ans, cet insecte aura colonisé pratiquement toute la France ! Grand consommateur d'insectes pollinisateurs, il s'attaque aux ruches à partir du courant de l'été, et ce jusqu'aux premiers froids de l'automne, mettant à mal de nombreuses colonies.

Une colonie de frelons *Vespa velutina* est composée d'une reine en début de saison qui engendrera une descendance importante : plusieurs milliers d'ouvrières, et à partir de la fin de l'été quelques centaines de mâles et de futures reines reproductrices potentielles. Les adultes consomment des glucides (sucre) et les larves ont besoin pour se développer de protéines (viande). Les frelons, contrairement aux abeilles ne font pas de provisions et ont donc besoin, quotidiennement, de trouver à l'extérieur du nid des sources de nourriture.

Une reine née à la fin de l'été devra avoir été fécondée avant d'entrer en hibernation. Au début du printemps, elle va construire un nid primaire, au sol (jamais plus grand qu'un ballon de handball et souvent plus petit) et toujours à l'abri. Jean-louis en a trouvé un dans un nichoir à mésanges. Au bout de quelques semaines, la reine va abandonner son nid primaire avec ses ouvrières pour en construire un autre à la cime d'un arbre. Ce nid secondaire résistera aux intempéries et pourra, à la fin de l'été produire 500 futures reines....

QUAND, OÙ ET COMMENT PIÉGER LES REINES DES FRELONS ASIATIQUES ?

2 périodes sont propices pour piéger les reines : la fin du printemps et la fin de l'été. En ce moment, il vaut mieux poser des pièges à proximité d'abris (le nid primaire ne supporte pas les intempéries). Lorsque le printemps avance, piéger à proximité des ruches : les reines vont se fournir en viande fraîche pour nourrir les larves.

Il est conseillé de détruire le nid primaire en présence de la reine, sinon celle-ci ira en fabriquer un autre ailleurs. Mieux vaut détruire le nid tôt le matin ou en fin de journée. Les nids traités avec de l'insecticide doivent être retirés rapidement pour éviter de contaminer l'environnement (oiseaux, hérissons...). En 2015, un plan concerté de piégeage a été mis en place dans le Morbihan : 24 612 reines ont été détruites ! Ce n'est que depuis deux ans que l'on a repéré les frelons asiatiques sur notre territoire communal, il y en avait 4 répertoriés. En 2015, 19 nids ont été comptabilisés...

FABRIQUER UN PIÈGE À FRELONS

À l'aide d'une bouteille en plastique, fabriquez votre propre piège puis versez à l'intérieur cette recette de sirop :

- > 25 cl de bière brune
- > 25 cl de vin blanc doux
- > 4 c à soupe de sirop de fruits rouges sucré



Des infos de la Communauté de Communes ▼

Tout comme l'an passé, une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50%, sera attribuée sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Modalités : Venir en mairie remplir une fiche de signalement. Ensuite, un élu référent se déplacera à votre domicile pour évaluer le nid de frelons asiatiques et préviendra les services de la Communauté de Communes.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi oblige les collectivités (et entreprises) générant au moins 10 tonnes de déchets putrescibles par an, de les recycler. Cette station est en fonction depuis quelques semaines. Un agent communal, Bruno EDY s'est porté volontaire pour collecter, deux ou trois fois par semaine, les déchets de la cuisine centrale, de l'EHPAD et des cantines. Les élèves des écoles sont invités à venir visiter cette station et ainsi comprendre le circuit des biodéchets. Le compost produit sera utilisé par la suite par les services « Espaces verts » de la commune.

Se mobiliser pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, les Français jettent entre 20 kg et 30 kg de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits non consommés et encore emballés. Dans un environnement où les ressources de la planète diminuent, il est essentiel que chacune et chacun d'entre nous soit sensibilisé à cette question environnementale, économique et sociale. Nous devons tous nous mobiliser pour lutter contre le gaspillage alimentaire et apprendre à nos enfants, citoyens de demain, à mieux consommer et à moins gaspiller.

LES LÉGISLATEURS EN ACTION

Le Parlement français a définitivement adopté, mercredi 3 février 2016, une série de mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire. Après l'Assemblée nationale, le Sénat a, à son tour, voté à l'unanimité une proposition de loi incluant notamment des dispositions destinées à empêcher les grandes surfaces de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation.

Pour atteindre son objectif de réduction de moitié du gaspillage alimentaire, ce texte fixe les priorités suivantes :

- > prévention du gaspillage alimentaire;
- > utilisation des invendus propres à la consommation humaine, à travers le don ou la transformation;
- > valorisation destinée à l'alimentation animale;
- > utilisation à des fins de com-

post pour l'agriculture ou valorisation énergétique.

Les distributeurs du secteur alimentaire devront :

- > ne pas rendre délibérément impropres à la consommation leurs invendus encore consommables. En cas de non-respect, une amende de 3750€ est prévue ainsi qu'une peine complémentaire d'affichage ou de diffusion de la décision prononcée;
- > ne pas établir de convention où il serait stipulé que les denrées alimentaires sous marque de distributeur ne pourraient pas être données à une association caritative.

De plus, les commerces de détail alimentaires d'une surface supérieure à 400 m² devront établir une convention avec une ou plusieurs associations caritatives pour préciser les modalités de leurs dons encore consommables.

Enfin, la loi prévoit qu'une information sur l'alimentation et la lutte contre le gaspillage ali-

mentaire soit diffusée dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial

À PROPOS DES BIODÉCHETS

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets pour les personnes qui en produisent des quantités importantes.

Ce texte dispose notamment que :

- > les ménages sont exclus de l'obligation de tri, de même que les exploitants d'installations de traitement de déchets;
- > les biodéchets conditionnés peuvent être collectés dans leur contenant;
- > certains biodéchets d'origine animale sont exclus du champ de l'obligation, de même que les liquides autres que les huiles alimentaires et les déchets ligneux d'élagage ou de taille des végétaux

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS DE BIODÉCHETS ?

Les secteurs économiques les plus directement concernés par l'entrée en vigueur de cette obligation sont la restauration collective et le commerce alimentaire. Au 1^{er} janvier 2016, la valeur du seuil retenu concerne toute entité produisant 10 t/an de biodéchets et 60 l/an de déchets d'huiles alimentaires. Cette nouvelle obligation de tri des biodéchets concerne un nombre élevé d'entreprises et de collectivités. Cette obligation de tri à la source constitue une innovation importante, qui amène des changements d'organisation notables de la part des producteurs de biodéchets comme des acteurs assurant leur collecte ou leur traitement. Elle contribuera à l'atteinte des objectifs d'augmentation de la valorisation organique des déchets et de diminution des quantités de déchets orientées en incinération ou en décharge.



Les ambassadeurs du tri des "Quatre Vaulx"

Nous sommes des élèves du CAPM les Quatre Vaulx, âgés de 14 à 20 ans. Nous formons le groupe des ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour le compostage des déchets des repas. Nous avons commencé à composter nos déchets alimentaires dans notre établissement depuis huit ans déjà.

Voilà 2 années que nous travaillons avec les techniciens de Kerval (Syndicat de valorisation des déchets) basé à Ploufragan. Ils nous ont sensibilisés au gaspillage alimentaire. Compos-

ter les restes, c'est bien mais moins gaspiller, c'est mieux!

COMMENT SAVOIR CE QUE L'ON GASPILLE ?

Il y a un an, pendant 15 jours, nous avons pesé les déchets

de notre restaurant collectif. Nous avons classé les déchets en deux catégories.

• Déchets compostables :

- > déchets alimentaires (gaspillage)
- > le pain (gaspillage)

> Les inévitables (os, trognons, épluchures)

• Déchets non compostables :

- > emballages divers (de beurre, de fromage, de moutarde)
- Nous n'avons pas été du tout satisfaits par les résultats des

Le gaspillage alimentaire : les enjeux

QUELLE EST L'IMPORTANCE DU GASPILLAGE DANS LE MONDE ET EN FRANCE ?

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'un tiers de la part comestible des aliments destinés à la consommation humaine est perdu ou gaspillé dans le monde. Cela représente 1,3 milliard de tonnes par an, soit plus de 160 kg par an et par habitant. Le coût direct s'élève à 1 000 milliards de dollars (soit 143 dollars par personne). En France entre 90 et 140 kg de nourriture par habitant sont perdus chaque année sur l'ensemble de la chaîne,

de la production à la consommation. Chaque Français jette lui-même à la poubelle entre 20 et 30 kg de denrées, dont 7 encore emballées. Soit une perte évaluée entre 12 et 20 milliards d'euros par an.

QUEL EST L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GASPILLAGE ?

Selon une évaluation de la FAO de 2013, le gaspillage alimentaire est responsable du rejet de 3,3 gigatonnes de gaz à effet de serre par an. C'est l'équivalent du 3ème plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre, après la Chine et les Etats-Unis.

La nourriture produite et non consommée occupe 1,4 milliard d'hectares de terres (près de 30 % des terres agricoles mondiales) et engloutit chaque année 250 km³ d'eau, soit le débit annuel du fleuve Volga en Russie ou trois fois le lac Léman. Plus la perte d'un aliment se produit tard dans la chaîne, plus l'impact environnemental est élevé, souligne le rapport de la FAO, car les coûts environnementaux occasionnés durant la transformation, le transport, le stockage et la préparation.

QUEL EST L'IMPACT SUR L'HUMAIN ?

L'alimentation fait aussi l'objet d'un débat éthique. On sait qu'une partie de la planète mange

trop alors qu'une autre meurt de faim. Quand ils ne sont pas touchés par la famine, les habitants des pays en développement ont une alimentation insuffisante et souvent trop pauvre. Alors que leurs agriculteurs produisent pour l'exportation et que nous jetons des tonnes de nourriture encore parfaitement comestible...

Acheter un aliment n'est donc pas un geste anodin. Tout en conservant (et même en augmentant) le plaisir de bien manger, nous pouvons contribuer à réduire cet impact environnemental par des gestes et des choix simples, accessibles à tous. Par exemple en planifiant nos achats, en évitant le gaspillage, en soignant la conservation des aliments, en achetant des légumes locaux et de saison, en évitant les produits sur-emballés...



Le thème du MOIS : Le gaspillage alimentaire

pesées: nous gaspillons beaucoup trop! 143 grammes par personne par jour... la moyenne en France est de 140 grammes par personne par jour. Nous avons aussi mis en place des poubelles de tables pour mieux trier. Nous nous sommes demandés: comment moins gaspiller? Nous avons réfléchi et avons réalisé des affiches avec l'aide d'une agence de communication de Languoux: Cyan 100.

RENCONTRES

En octobre 2015, nous nous sommes rendus dans les trois écoles de la commune pour rencontrer les élèves. Des techniciens de Kerval (Béatrice, Eva, Amélie) et Yvon de Côtes d'Armor Nature Environnement nous ont accompagnés dans les écoles. Deux animations ont été proposées:

- > un jeu sur le tri sélectif de toutes sortes de déchets.
- > un jeu sur ce qui est compostable ou pas et une observation des « petites bêtes » que l'on trouve dans le composteur.

En novembre 2015, toujours avec les techniciens de Kerval, nous sommes allés dans les deux cantines, la cuisine centrale et l'EHPAD faire des pesées des déchets (deux journées de pesées).

Nous avons reporté tous les résultats dans des tableaux et essayé d'analyser les chiffres.

En avril 2016, nous sommes retournés dans les cantines rencontrer les agents communaux, dans les écoles, la cuisine centrale et l'EHPAD pour communiquer les résultats. Nous avons réuni les résultats dans les tableaux ci-dessous. Nous avons choisi de séparer le gaspillage en pain du gaspillage des assiettes et des plats. Le gaspillage alimentaire additionne les déchets en pain à ceux des assiettes et plats.



LE SAVIEZ-VOUS? ▼

En France la moyenne du gaspillage dans les restaurants scolaires est de 140 grammes/enfant. En Bretagne, on gaspille moins, la moyenne est de 90 grammes/enfant.

Les « inévitables » sont les épluchures de fruits, les os...

Les autres déchets (non compostables) sont les emballages de fromage. Un pot de yaourt vide irait aussi dans cette catégorie de déchets.

COMMENT FAIRE POUR GASPILLER MOINS ?

Les élèves des trois écoles étaient étonnés par les volumes représentés par le gaspillage. Ils sont motivés pour améliorer les résultats!

Nous avons cherché avec eux comment gaspiller moins :

- > Il faut couper le pain au fur et à mesure des besoins.
- > Il faut essayer de goûter plusieurs fois à la nourriture proposée.
- > Il ne faut pas prendre plus de nourriture que l'on a besoin.
- > Il faut essayer de terminer son assiette.

En début d'année scolaire prochaine, nous irons de nouveau procéder à des pesées pour voir si les efforts contre le gaspillage alimentaire ont permis des progrès!

Le groupe des ambassadeurs du tri du CAPN Les Quatre Vaulx



RESTAURANTS SCOLAIRES DE ST CAST ET NOTRE DAME DU GUILDO

Dates	Menus	Poubelles	Déchets St Cast (98 enfants)	Déchets ND Guildo (56 enfants)	Moyennes du gaspillage sur les 2 jours de pesées	
					St Cast	ND Guildo
10/11/15	Potage Poulet basquaise boulgour Fromage fruit	Pain	0,179 kg	0,125 kg	116,38 grammes par enfant	45,03 grammes par enfant
		Restes	10,9 kg	1,38 kg		
		Inévitables	3,6 kg	2,8 kg		
		Autres déchets	0,068 kg	0,11 kg		
17/11/15	Salade composée Pâtes Carbonara Fromage fruit	Pain	1,03 kg	0,125 kg	116,38 grammes par enfant	45,03 grammes par enfant
		Restes	10,582kg	3,737 kg		
		Inévitables	0,140 kg	0,550 kg		
		Autres déchets	0,054 Kg	0,055 kg		

RESTAURANT DE L'EHPAD

Dates	Menus	Poubelles	Déchets	Moyennes du gaspillage sur les 2 jours de pesées
24/11/15	Crudités galettes saucisses crêpes	Pain	0.864 kg	45,03 grammes par personne
		Restes	1.61 kg	
		Inévitables	0.187 kg	
		Autres déchets	non pesé	
25/11/15	Choux-fleurs, brocolis en vinaigrette sauté de veau pâtes crème dessert	Pain	0.400 kg	45,03 grammes par personne
		Restes	1.37 kg	
		Inévitables	0 kg	
		Autres déchets	non pesé	

ÉTAT Civil

Naissances ▼

- Le 17 mars : Tom DESHAYES - Le jardin de l'aubénière - L'aubénière
- Le 25 mars : Mathéo LEGENDRE 3, Rue de l'Ormeau
- Le 24 avril 2016 : Soline PERRIN ROUAULT - 17 rue du Tertre Bel Haut

Mariages ▼

- Le 30 avril : Matthieu DESHAYES et Nina HAWKES - Le Jardin de l'aubénière - L'aubénière
- Le 7 mai 2016 : Bénédicte GONTHIER et Thibault LANSELLE 17 rue du Commandant Charcot

Décès ▼

- Le 18 avril 2016 : Gérard LETORT 73 ans - 15 rue Richard Chauvin
- Le 27 avril 2016 : Christophe DAUGUET - 44 ans - 12 bd Duponchel
- Le 27 avril 2016 : Alain DAISAY 76 ans - 38 rue de la Ville Orien
- Le 5 mai 2016 : Marie RAULET veuve DUBOIS - 89 ans EHPAD l'Emeraude
- Le 11 mai 2016 : Marie GODINOT épouse HUSSON - 93 ans 34 avenue de Pen Guen
- Le 5 mai 2016 : Gisèle MARQUER veuve GAUDAIRE - 83 ans 51 rue de la Ville Orien
- Le 7 mai 2016 : Thérèse LAMETTE veuve ANDRÉ - 74 ans 17, Rue de la Croix aux Merles
- Le 8 mai 2016 : Gilbert LAROCHE 77 ans - 6 rue de la Haute Lande

Médailles ▼

- M. Loïc BANDRAN pour la Médaille d'honneur du travail catégorie GRAND OR - Sincères félicitations

PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS DE MAI 2016

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
SARL JARDIN DU LITTORAL	Rue de la Croix-aux-Merles	Création d'une serre
Mme CARTIER Régis	1, rue des Listres	Clôture
M. et Mme RICHARD Jean-Pierre	4, rue Pierre Loti	Isolation pignon
M. et Mme ROCHEFORT	5 Bd de la Cote d'Emeraude	Isolation extérieure par un bardage, remplacement des fenêtres et réfection de la toiture
Mme LEDU Joëlle	32 rue des Rochettes	Clôture
Mme MASCLEF Jean-Claude	14 rue de la Corvais	Création d'une fenêtre
M. BASTIEN Roger	6 rue des Chardons Bleus	Abri de jardin
M. FERTE Lionel	51 rue de la Croix Bienvenue	Rénovation d'un garage, pose de châssis de toit et suppression d'une fenêtre en façade
M. SAVY pascal	8 rue de Brizon	Construction d'une annexe
M. et Mme LANNEGRACE	Rue des Vallets	Maison individuelle
COTES D'ARMOR HABITAT	65 Bd de la Côte d'Emeraude	Modification mineures (revêtement d'accès, hauteurs)
Mme MARMIER	5 rue de la Gare	Aménagement de comble avec création d'ouvertures
M. LESTRAT Didier	7 rue de Caharet	Hangar à bateau
M. et Mme ALLORY	21 avenue de Pen Guen	Modifications mineures (accès, bais vitrées, déplacement du garage)
M. NEVEU Jean-Claude	44, rue de la Fresnaye	Véranda
M. LINEL Benoît	23, rue Rioust des Villes Audrains	Transformation d'une porte de garage en fenêtre
Mme VALLEE Anne	55, bd de la Côte d'Emeraude	Pose d'un châssis de toit
Mme PIQUET Colette	2, allée Francis Hamon	Isolation extérieure
M. LAMBALLAIS Thierry	19, rue de la Noë	Clôture
M. RENAULT Gil Mme KERVEAN Christelle	42, boulevard de Penthièvre	Clôture et remplacement portail
M. MORTIER Thomas	34, rue de la Bassière	Pose châssis de toit aménagement des combles
ATE ISOLEO FRANCE	4, rue de la Salicorne	Pose panneaux photovoltaïques
M. DUBAR Nicolas	1 ter, rue des Tourmottes	Clôture
M. LINEL Benoît	23, rue Rioust des Villes Audrains	Transformation porte garage en fenêtre
SARL LE REFLET DU LEZARD	Square Pellion	Aménagement d'une terrasse couverte
M. et Mme BAUDOUIN	Rue Frégate Laplace	Pose de brise-vues sur 2 balcons façade Sud
Mme HEGRON Françoise	24, rue Auguste Léontine	Serre
M. LECUYER Jérôme	81, rue des Nouettes	Extension maison individuelle
M. PITEL-MACE Jean-Marie	6, rue des Fontenelles	Pose Véranda et verrière
Mme ISERN Lolita	52, rue de la Croix Bienvenue	Abri de jardin

Dans le cadre des animations Cap'âge le service d'animation itinérant pour personnes âgées, organisé par la commune de St-Cast Le Guildo et par la Fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor, les bénéficiaires vous proposent différentes recettes À vos fouets ...

INGRÉDIENTS :

- 500 grammes de fraises
- 1 boîte Biscuits de Reims ou biscuits à la cuillère (24 biscuits ou 200g)
- 350 g de Fromage blanc (avec matière grasse)
- 100 g de sucre glace
- Un peu de Rhum
- Un peu d'eau

ACCESSOIRE :

- Moule à charlotte

Charlotte aux fraises pour 6 personnes

PRÉPARATION

- nettoyer et équeuter les fraises puis les couper en deux.
- imbiber les biscuits dans le mélange eau et rhum, puis les placer au fur et mesure dans le moule (côté + fond).
ATTENTION : Pour les côtés, il faut mettre le côté bombé côté moule.
- dans un saladier, mélanger le sucre glace avec le fromage blanc.
- pour l'étape suivante, vous avez le choix entre :
a. mettre une couche de fromage blanc puis une couche de fraises ect ...

b. mettre une couche de fromage blanc, une couche de fraises et une couche de biscuits imbibés ect

- terminer le montage par une couche de biscuits imbibés.
- recouvrir le moule avec une assiette. Mettre un poids sur l'assiette. Cela va permettre que la charlotte se fixe bien.
- placer le moule au réfrigérateur pendant 12 heures.
- démouler en retournant le tout et déguster au dernier moment.
Vous pouvez ajouter un petit coulis.

▼ URBANISME

Entretien des haies et des arbres en bord de voirie : que dit la loi ?



Pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé aux propriétaires de terrains en limite de voirie de veiller à ce que les haies ne débordent pas sur la voie publique. Aucune haie ne doit déborder sur le domaine public pouvant gêner la circulation des piétons, voire mettre en danger les piétons se déportant sur la voie publique...

L'article 673 du Code civil, n'est toutefois pas applicable aux fonds séparés par une voie communale affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal, rappelle le ministre de l'agriculture dans une réponse ministérielle du 15 avril 2010 (JOS Q. n°12397).

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sû-

reté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L114-2 du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

▼ RÉGION BRETAGNE

Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !



La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !.

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé(e)s de 16 à 19 ans. Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

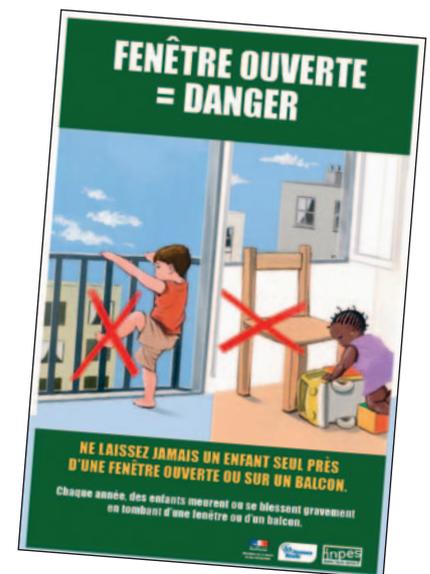
Cette année encore, à compter du 1er juin, les jeunes né(e)s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes. bretagne. bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés

à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple). Pour en bénéficier, rien de plus simple: il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

▼ PRÉVENTION

Fenêtre ouverte = DANGER



CAMPAGNE 2016 de prévention contre les défenestrations accidentelles d'enfants. Chaque année, plusieurs centaines d'enfants chutent accidentellement d'une fenêtre ou d'un balcon.

La Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) estime à 250 par an le nombre de défenestrations d'enfants. 10 % des chutes seraient mortelles et 40 % laisseraient des séquelles permanentes à l'enfant. Ces accidents ont principalement lieu au printemps et en été, notamment pendant les heures de préparation des repas. En outre, plus de la moitié des chutes recensées ont lieu même lorsque l'ouvrant disposait de protections. Il est indispensable de sensibiliser les parents et de les informer sur les précautions à prendre.



Un séjour en Vendée !

Les classes CE2 CM1 CM2 de l'école Sacré-Cœur et Notre-Dame sont partis en séjour en Vendée du 11 au 13 mai.

Départ en car mercredi à 6h pour une arrivée à 10h aux marais salants de Pen Bron, à Guérande.

À LA DÉCOUVERTE DU MARAIS SALANT

Nous avons suivi un guide à la découverte du Marais Salant et de son environnement. Nous avons découvert le cheminement de l'eau de mer à travers les différents bassins jusqu'à l'œillet où l'on récolte le sel ainsi que l'utilisation des outils du paludier.

VISITE DU CHÂTEAU DE TIFFAUGES

Nous avons pique niqué puis visité le château de Tiffauges. Nous avons un programme

personnalisé qui nous a permis de découvrir entre autres l'armement des chevaliers, des jeux anciens, les machines de guerre, la vie de Gilles de Rais... Nous nous sommes même initiés au tir à l'arbalète.

UNE VIE DE LYCÉEN

Le soir nous mangions au self et nous dormions dans l'internat d'un lycée. Le dernier jour nous avons fait une soirée « Boum », quelle ambiance !

LE MEILLEUR POUR LA FIN !

Les 2^e et 3^e jours nous sommes allés au Puy du Fou ! Nous avons pu assister à tous les spectacles (les Vikings, les che-

valiers de la Table Ronde, les amoureux de Verdun...). C'était vraiment grandiose ! Maintenant il va falloir se remémorer les différentes étapes

de notre séjour pour continuer à en parler en classe et rédiger le journal de bord de ce magnifique voyage.



Permis Vélo et Permis Internet

Les 2 écoles ont passé le permis vélo, seulement l'école Notre-dame a passé le permis internet

LE PERMIS VÉLO :

Avant de partir au collège, les élèves de CM sont invités à passer différents permis, cette année nous en avons passé 2

à Notre-Dame: tout d'abord le permis vélo ou cycliste avec un policier de Saint-Brieuc qui est venu nous délivrer en janvier la partie théorique puis en

février nous sommes passés à la pratique en enfourchant les vélos. Différents exercices de maîtrise et de sécurité ont été proposés aux élèves. Ils ont

tous reçu leur permis ! Bravo !

Les objectifs du permis cycliste :

- Responsabiliser les enfants



sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables

- Faire prendre conscience de la nécessité de maîtriser parfaitement la conduite du vélo. Le vélo étant un véhicule comme les autres, le cycliste doit respecter les mêmes règles que les autres conducteurs.
- Valoriser le vélo comme moyen de transport à part entière, parfaitement adapté à certains déplacements.
- Sensibiliser sur l'impact environnemental des véhicules à moteur.

LE PERMIS INTERNET :

En mars un gendarme de Matignon (M. Cornu) est venu nous expliquer les règles de bonne conduite en ce qui concerne Internet, nous avons travaillé cela en classe puis le 18 avril il est venu nous faire passer le test... toute la classe l'a eu. La remise officielle se passe donc mardi à la mairie annexe.

Les objectifs du permis Internet :

- Le Permis Internet est un programme national de responsabilisation des enfants et de leurs parents, pour un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet.
- Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, achats en ligne, cyber-harcèlement, respect de la vie privée... Si les adultes ont su adapter leurs comportements pour se préserver, le Permis Internet accompagne tous les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité.

Les dangers d'Internet sont facilement évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis. Ce Permis Internet répond donc à une prise de conscience commune : la nécessité d'accompagner les enfants avant de les laisser circuler seul dans l'ère numérique.



LOISIRS ET CULTURE

Grand Quizz 2016 : 7^e édition

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz MUSIQUE ADULTES des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 81 étaient :

- Question 1 : Réponse A
Question 2 : Réponse B
Question 3 : Réponse A
Question 4 : Réponse A

- Question 5 : Réponse B
Question 6 : Réponse A
Question 7 : Réponse A
Question 8 : Réponse B

QUIZZ CINÉMA ADULTE

Question 1 :

Quelle actrice née à Morlaix a débuté dans Les galettes de Pontaven ?

- Josiane Balasko A
Dominique Lavanant B
Valérie Lemercier C

Question 2 :

Où se situe le film Elisa de J Becker ?

- Belle Ile A
Noirmoutier B
Ile de Sein C

Question 3 :

Qui tient le rôle principal dans la série TV Doc Martin ?

- Daniel Auteuil A
Bernard Giraudeau B
Thierry Lhermitte C

Question 4 :

Combien de films Claude Chabrol a-t-il tourné en Bretagne ?

- quatre films A
six films B
sept films C

Question 5 :

Quel réalisateur est né à Vannes ?

- Claude Chabrol A
Patrice Leconte B
Alain Resnais C

Question 6 :

Lequel de ces acteurs n'a pas joué dans les Vikings ?

- Tony Curtis A
Kirk Douglas B
Anthony Quinn C

Question 7 :

En quelle année a été tourné le film Remorques avec Jean Gabin

- 1936 A
1939 B
1949 C

Question 8 :

Où a lieu le festival du film britannique ?

- Brest A
Dinard B
St Malo C

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.

Transat Québec / St-Malo

DAMIEN ROUSSEAU hissera les couleurs de SAINT CAST LE GUILDO

Un projet de course au Large est un support pédagogique intéressant pour les écoles. Notamment pour les écoles primaires dans lesquelles interviendra Damien Rousseau.



Les élèves vont pouvoir aborder des thèmes qui tournent autour de la mer et de la course au large, dont quelques items suivants :

- > Fonctionnement d'un voilier (direction et force du vent, construction et structure d'un bateau...)
- > Météo (grandes définitions: dépression/anticyclone, grandes tendances océaniques, marées, vague...)
- > Géographie (Océan Atlantique, Canada, Europe...)
- > Vie à bord (repas, toilette,

sommeil, communication...)

Pour info: départ de Québec le 10 juillet, arrivée prévue Saint Malo vers le 23 - 24 juillet.

Les enfants pourront suivre le bateau avec leurs parents pendant la course depuis n'importe quel ordinateur en se connectant sur le site de la course (transatquebecstmalo.com).

Cette Transat, au-delà d'être une course de renom, est avant tout une aventure humaine et l'implication des écoliers Castins dans le projet ne peut être que moteur.

LA TRANSAT QUÉBEC/ST MALO

Cette course est ouverte aux monocoques et multicoques de 50 et 60 pieds. Elle présente deux particularités: c'est la seule transat ouest-est à ce niveau et c'est une transat « fluviale », pendant la descente du fleuve Saint-Laurent, sur un tiers de son parcours. Le règlement stipule un passage entre les îles de Saint-Pierre à tribord et de Langlade à bâbord (îles Saint-Pierre et Miquelon), afin de faire route directe ensuite sur la cité corsaire de St-Malo.

DAMIEN ROUSSEAU

Âgé de 32 ans, Damien ROUSSEAU, Médecin Urgentiste au CHU de Rennes, se donne les

moyens de concrétiser ses rêves.

C'est en 2013 qu'il se tourne vers la course au large, en participant à la Transat Jacques Vabre. Il s'est distingué avec une belle 3^e place aux côtés de Louis Duc sur les Sables Horta les Sables en 2015.

Le 10 juillet prochain, lors de la transat il aura pour co-équipier Manuel Cousin sur le Class 40 n° 30 Groupe Setin, tout en représentant les valeurs nautiques de Saint Cast le Guildo, commune où il a élu domicile depuis quelques années déjà.

Il hissera les couleurs de SAINT CAST LE GUILDO et nous serons attentifs à la place qu'il occupera sur cette course.



DÉBUT JUIN :

Gagnez des places sur un bateau pour accueillir les skippers le jour de l'arrivée. Tombola gratuite chez les commerçants.

+ d'infos sur le site
www.transatquebecstmalo.com



Le Tennis de la Garde : toute une **histoire** !

Sous son écrin de verdure le long du bois de la Vieuxville, le tennis impose sa grande structure. Historiquement présent depuis les années 40 sous la responsabilité de Monsieur Georges, figure emblématique encore présente dans les mémoires, le club de tennis a traversé les âges sous différents fonctionnements et sous différentes identités.



Très longtemps structure dite «privée», réservée uniquement pour les vacanciers, une poignée de locaux a décidé de créer une association sportive avec des leçons collectives dispensées toute l'année, des équipes inscrites en championnat tant seniors que jeunes.

CRÉATION D'UN TERRAIN COUVERT

Alors que le tennis disposait uniquement de terrains extérieurs, la municipalité de l'époque, années 80, a décidé de faire bénéficier la structure d'un terrain couvert (« la bulle »); garantie indispensable à un fonctionnement hivernal. Ce terrain existe encore et ce depuis 1983 (date de sa création).

UN FONCTIONNEMENT PARTAGÉ

S'ensuit alors un fonctionnement municipal pendant 3 années seulement et qui laisse

sa place de nouveau à un fonctionnement privé sans dissoudre l'association qui continue d'exister dans sa forme originelle.

L'association sportive en 2003 compte alors à peine 35 licenciés; hommes et femmes confondus.

Il y a une équipe senior dames seulement, ni équipe seniors messieurs ni équipes jeunes.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS

Avec ce passage en fonctionnement privé, un nouvel objectif est lancé: développer l'activité tennis sur la commune et le rendre accessible tant pour les vacanciers que pour les locaux; accroître l'école de tennis et améliorer le niveau sportif.

Un jeune moniteur de tennis, Pierre-Yves Chevet, est recruté pour remplir cette tâche.

En parfaite cohésion avec le président de l'époque, Monsieur Guy Allain, tous les deux s'attellent à cette mission en

étant présents dans les écoles et en offrant la possibilité aux adultes et aux enfants de suivre des cours collectifs dispensés du lundi au samedi. En l'espace de quelques années, entre 2003 et 2011, l'association passe de 35 à 130 licenciés, le nombre de joueurs et joueuses évoluant en compétition passe de 5 à 40; deux équipes seniors hommes sont créées ainsi que cinq équipes jeunes et l'équipe femmes est maintenue.

UNE BELLE DYNAMIQUE ET DES TITRES

Plusieurs titres départementaux tant individuels que collectifs sont remportés; un titre de champion de Bretagne est gagné pour le moniteur.

Enfin, fait important: tous les joueurs et joueuses évoluant dans ces équipes ont tous été formés au sein de l'école de tennis (un travail de très longue haleine)

Le club est dans une très grande dynamique; les cours sont remplis et l'objectif de formation des jeunes est comblé. Sans faire beaucoup de publicité, l'association sportive du tennis aura été une activité « phare » au sein de la commune.

EFFECTIFS EN BAISSÉ MAIS DES RÉSULTATS TOUJOURS POSITIFS

Mais depuis 2012, sans changement particulier dans son fonctionnement, celui-ci voit son effectif diminuer chaque année. Pour diverses raisons, notamment une présence beaucoup moins importante dans les écoles, le passage des enfants du primaire au collège puis au lycée. Les lycéens qui deviennent étudiants si tôt le bac en poche et qui sont attirés par d'autres horizons.

La dynamique s'est enrayée au sein de l'école de tennis mais pas au niveau des résultats sportifs;

Chez les seniors messieurs, l'équipe « fanion » hommes évolue en première division départementale (équivalent au niveau PH pour le football), l'équipe 2 évolue en 4^e division départementale.

Chez les dames, le meilleur niveau atteint était la 2^e division départementale.

UN NOUVEAU DÉPART

Toutefois, après la pluie vient le beau temps:

Sous la houlette de son nouveau président, Frédéric Haubry, une présence de nouveau importante au sein des

Sportez-vous bien à Saint-Cast Le Guildo

écoles, dans le cadre des TAP mis en place par la commune, de nouvelles idées, animations et une visibilité accrue au sein de la commune, l'association prend une sorte de nouveau départ.

DE NOMBREUSES ANIMATIONS À VENIR !

D'ailleurs de nombreuses dates sont à retenir et à signaler dans votre agenda :

➤ Tout d'abord, la « fête du tennis » le dimanche 12 juin (afin de clôturer l'année tennis-tique, des animations seront proposées sur le lieu même du tennis avec galettes-saucisses et buvette). Cette journée est ouverte à tous ; joueurs et spectateurs

➤ La « fête de la musique » sous forme d'apéro-concert le dimanche 19 juin en soirée.

➤ Le tournoi d'été ; du 23 juillet au 2 août ; réservé aux joueurs

et joueuses possédant une licence. Toutefois, l'entrée est gratuite, un tournoi de très haut niveau qui regroupe 300 participants et allant jusqu'au niveau semi-professionnel.

➤ La journée « portes ouvertes » le dimanche 11 septembre toute la journée. Présentation du club, possibilité de s'initier au tennis sous la responsabilité du professeur.

Alors, n'hésitez pas à venir.

Un projet de braderie d'articles dédiés à tous les sports pourrait s'organiser cette même journée. Si ce type d'événement vous intéresse, contactez-nous !

Pour tout renseignement, le club est sur Facebook, vous pouvez aussi nous joindre au 02 96 41 94 28 et visiter notre site :

<http://tcsaintcastleguildo.free.fr/index.html>

DIMANCHE 19 JUIN 2016

APEROCONCERT
au tennis club de Saint Cast

à partir de 18h30
Blues, Jazz, Rock, scène ouverte
Buvette et Grignotage

VENEZ NOMBREUX
au CLUB HOUSE - Tennis de SAINT CAST
3, rue des tennis - 22380 Saint Cast Le Guildo - 02 96 41 94 28

La VIE des Associations

ACTIVITÉS SPORTIVES

COURIR en Pays de Matignon

Une formation aux premiers secours

Mi avril, les coureurs du club Courir en Pays de Matignon ont bénéficié d'une formation aux premiers secours, dispensée par le Dr Michel Ménard, méde-

cin commandant et Anthony Guéhenneuc, infirmier et président de l'amicale au centre d'incendie et secours Côtes d'Émeraude.

« Une excellente initiative ». Cette formation a été initiée par Claude Besnard, membre et pompier. Elle a pour objectif de faire connaître aux coureurs les gestes de première nécessité (coup de chaud, problème cardiaque, entorse, chute, etc.) qu'ils pourraient être amenés à pratiquer lors de leurs sorties. « *Connaître ces gestes face à une situation d'urgence est très utile, et peut même être vital au sein du groupe, a indiqué Martine Gicquel, la présidente. Mais également auprès de promeneurs que nous rencontrons sur nos circuits et qui peuvent être en difficulté* ».

Anthony Guéhenneuc va proposer ce même type de formation à toutes les associations du Pays de Matignon.

Association Bouliste Castine

L'association bouliste castine vous informe des dates de concours :

Engagements 13h30 et tirages à 14h00 au boulodrome Ange RENAULT :

Jeu 2 juin, Jeu 7 juillet, jeu 28 juillet et samedi 20 août.

Le Président
Daniel LEVAVASSEUR

Association Chasse et Pêche de Saint-Cast Le Guildo

VIDE GRENIER au stade de foot des Mielles

SAMEDI 16 JUILLET - 8h à 18h
Contacts : 02 96 41 92 99/06 70 38 76 86



Les ateliers Peinture et Sculpture
exposent les 25 et 26 Juin 2016
de 10 h à 18h

SALLE ABBÉ LEBRETON – RUE DE BRIE - SAINT CAST LE GUILDO



FÊTE DE L'HUÎTRE

16ème édition

SAMEDI
25 JUIN 2016

PORT DU GUILDO ST-CAST-LE GUILDO

Bagad de Saint-Cast-le Guildo

Fest Noz : - Les Jeunes de la Bouèze
- Gwalarn
- Terti Tertan
- Sterne

Restauration sur place :
Dégustation d'huîtres et de moules frites,
galettes saucisses, crêpes.

Concours d'écaillers

Animations pour enfants :
Jeux en bois, maquillage,
balades en poney.

FEU D'ARTIFICE

Entrée : 2€ et Gratuit pour les - de 12 ans
Organisé par l'APEL du Guildo



VENDREDI 17 JUIN 2016

Organisée par

L'ASSOCIATION COEUR DE PIERRE COEUR DE VIE

**NOTRE DAME DU GUILDO
PARVIS DE L'EGLISE**

18H00

Cidre –
jus de pomme

Galette saucisse

Crêpes Gâteaux

Avec la participation
des enfants de l'École « Notre Dame du Guildo »
& de chanteurs et musiciens amateurs

Scène ouverte

Amicale Laïque Échos d'école

KERMESSE

École publique Les Terre Neuv@s

Dimanche 19 juin
Stade de foot des Mielles

Défilé de l'école au stade vers 10h30
Spectacle des enfants à 11h
Ouverture des jeux à 13h
Tirage de la tombola vers 17h

Restauration sur place et de nombreux stands de jeux
pour les petits et les grands

Nous remercions chaleureusement tous les commerçants pour les lots offerts pour notre manifestation.



👁👁👁 **CAST'in bulles organisé par le comité des fêtes les 7 et 8 mai 2016 : une première réussie !**

Tout un week-end consacré à la bande dessinée à Saint-Cast Le Guildo, 2250 festivaliers dénombrés, le site de la salle d'Armor n'a pas désempi pendant ces deux jours...

Petits et grands ont apprécié les magnifiques dédicaces proposées par les nombreux auteurs invités pour l'occasion. À l'extérieur, les collectionneurs ont pu profiter de la présence des fanzines, bouquinistes et autres. Des activités (maquillage, lectures par la bibliothèque municipale, jeux bretons, dessins) et des animations (cadavre exquis, dédicace commune) ont aussi permis à tous de s'amuser. Et pour clore ce 1er festival, les lauréats du concours scolaire ont reçu, le dimanche après-midi, les récompenses pour leur excellente production affichée dans la salle d'Armor.

Remerciements à tous les sponsors, les exposants, les bénévoles, les auteurs et les services techniques de la ville pour leur implication dans cette belle réussite.



Catégorie collective – de 8 ans

1. L'ATTAQUE DU REQUIN – École BEAULIEU Lamballe: Maëlys, David, Eugénie, Lucas et Baptiste
2. L'ATTAQUE DU GÉANT – École BEAULIEU Lamballe: Mathéo, Léonie, David, Eugénie, Océane et Emma
3. L'ILE PERDUE – École BEAULIEU Lamballe: Erwann, Mathys, Marianne, Nolan et Zoé

Catégorie collective 8 – 12 ans

1. CM1-CM2 - École des TERRE-NEUVAS Saint-Cast Le Guildo
2. CE2 - École BEAULIEU Lamballe: Maiwenn, Johann, Evan, Mila, Elsa et Alexis
3. CE2 - École BEAULIEU – Lamballe: Driss, Marius, Noah, Emma, Coleen et Alessandra
4. 3^e ex aequo – CE2 - École BEAULIEU Lamballe: Mathieu, Maëllig, David; Anthony et William

Catégorie collective 12 à 16 ans

1. Collège RICHEPIN Pléneuf: Ewen, Marcellin, Antoine et Aël
2. IME des 4 VAULX Saint-Cast Le Guildo: Adrien, Dylan, Tanguy, Victor et Tanguy
3. Collège CHATEAUBRIAND – Plancoët: Mallauray, Manon et Léa

Catégorie individuelle 8 à 12 ans

1. LIAM SALAUN – École primaire de Plancoët

2. ZOE DENNIELOU – École de Créhen
3. EMMA DAILLE – Saint-Jacut de la Mer

Catégorie individuelle 12 à 16 ans

1. EVA QUINVEROS – Saint-Cast Le Guildo
2. QUENTIN RATINAUD – Gustave Tery Lamballe 4^e D
3. QUENTIN DELOUDT – Gustave Tery Lamballe 4^e D





🕒 🕒 Retour sur « Plage en Fête » du dimanche 15 mai

Sous un soleil radieux, Plage en Fête a été un véritable succès! Les animations dédiées aux enfants ont fait le plein. Sur le boulevard de la mer on pouvait s'essayer au mur d'escalade, aux tricycles-chevaux à guider pour les plus petits, aux structures gonflables, aux jeux d'adresse en bois, au tennis... Et sur le sable, les promenades à poney (centre équestre du Bois Bras), le baby-foot géant, et l'initiation au golf ont amusé petits et grands... Le Bagad « Salicornes » a offert de belles prestations tout au long de l'après-midi. Les baptêmes de catamarans, nouveauté de cette année, ont permis à de nombreuses personnes de s'initier au plaisir de la voile. Vivement l'année prochaine!



🕒 🕒 50^e Grand Prix de La Croix aux Merles

Le 50^e grand prix de la Croix aux Merles, organisé par la FNACA, sous l'égide de Gaston Pilard, le Président, a été remporté par Léo HUBERT.

En effet, c'est sous un soleil radieux que les coureurs ont pris la course sur les circuits du Guildo. La Team Pays de DINAN s'est tout de suite imposée et a dominé la course en qualifiant 4 de son équipe avec la Victoire de l'enfant du pays : Léo HUBERT et dans l'ordre T.LEVEQUE, G PETITJEAN et B L'HERMITE. Madame le Maire a remis un bouquet au lauréat, qui selon la tradition, lui a retourné une fleur extraite dudit bouquet. Joli moment sportif pour clore cette journée sur Notre Dame du Guildo.

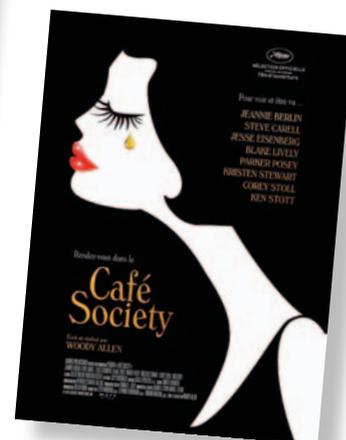
Gaston remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur dévouement depuis toutes ces années.



Cinéma EDEN :

le programme

Salle de 249 places avec balcon,
équipée en image et son numériques
Projections 3D XPAND -
5 rue de la Vallée de Besnault
22380 St-Cast-le-Guildo
Téléphone : 02 96 81 05 40
Courriel :
cinema.eden@orange.fr



Du vendredi 3 au mercredi 29 juin 2016

Vendredi 3			20h30	RETOUR CHEZ MA MÈRE
Samedi 4	17h30	LE VOYAGE DE FANNY	20h30	CAFÉ SOCIETY VO-ST
Dimanche 5	15h00	RETOUR CHEZ MA MÈRE	18h00	CAFÉ SOCIETY VO-ST
Vendredi 10			20h30	THE NICE GUYS
Samedi 11	17h30	MA LOUTE	20h30	ALICE DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR
Dimanche 12	15h00	ALICE DE L'AUTRE CÔTÉ	18H00	MA LOUTE
Samedi 18	 Fermé ce weekend pour congés			
Dimanche 19				
Vendredi 24	20h00	« LA FAVORITE » depuis l'opéra de Venise (Opéra 15 euros)		
Samedi 25	17h30	ELLE	20h30	WARCRAFT LE COMMENCEMENT
La Fédération Nationale des Cinémas Français et BNP Paribas présentent DU DIMANCHE 26 JUIN AU MERCREDI 29 JUIN la fête du cinéma #FETEDUCINEMA 4€ LA SÉANCE				
 WWW.FETEDUCINEMA.COM				
Dimanche 26	17h30	JULIETA	20h30	ELLE
Lundi 27	17h30	WARCRAFT LE COMMENCEMENT	20h30	JULIETA VO-ST
Mardi 28	17h30	ELLE	20h30	WARCRAFT LE COMMENCEMENT
Mercredi 29	17h30	LE MONDE DE DORY	20h30	BIENVENUE À MARLY-GOMONT